

belle cousine à celle fin que de sa grâce je puisse doresenavant soubstenir la cause des mariés pour ce que incontinent que je l'ai vue, en ay faict la Dame de mes pensées et le sera certes jusques à mon trepassement. » Tout aussitost la cousine baissa de honte ses grands yeux bleux ; sur quoi la noble Dame, lui prenant la main, respondit avec ung doux souris : « Si ay bien comprins, voudriez estre mon cousin, n'est pas, beau syre? Si la jeunette est de mon advis, elle vous relesvera de blasme et fera tost de vous ung bon mary de meschant garçon que vous estes. »

Oyant semblable propos, la pauvre Nolande ne savoit bonnement en quel coing se musser tant se rendoit vergogneuse ; mais cognoissance estoit faicte et occasion favorable d'autant que mère nature avoit ja secoué flammèches d'amour sur ces deux tendres cours au prime abord. Si bien qu'à la parfin Nolande, sans plus songer au cloistre que si oncques cloistre n'eust été en ce bas monde, dict tout bas : « Oui, si mon cousin en cetui bas monde, messyre de Blonay qu'est mon bon parrein et tuteur n'y trouve à redire. — Doibt bientost venir par deça, fist Cordant tout ravy d'aise ; iray l'attendre à Vivey en grande impatience. »

Messyre Symon arriva quatre jours après ; il ne desdit point la gente cousine ; mesmement leur fist il belles et honorables nopces en son bon chastel de Blonay. Et Corsant lui disoit : « Noble cousin, n'ay rien perdu d'estre vaincqu par vous et d'estre venu cryer mercy céans ; ains ay gagné pour lot belle et bonne femme et si quelcun veut maintenant dire quelque chose contre les mariés, c'est qu'il aura affaire à moi et lui ferai-je toust ainsi que m'avez faict au combat de Thurin. »



UNE OLYMPIE MODERNE

La conférence consultative convoquée par le Comité International Olympique et qui siégea à la Comédie française à Paris en mai 1906, avait pour but, comme on s'en souvient, « d'étudier dans quelle mesure et sous quelle forme les Arts et les Lettres pourraient participer à la célébration des Olympiades modernes et, en général, s'associer à la pratique des sports pour en bénéficier et

les ennoblir ». Nous ne nous attarderons pas aux vœux multiples émis par cette conférence, ni aux très fructueuses discussions dont furent l'objet les divers articles du programme offert à ses délibérations. Un des articles de ce programme avait traité à l'organisation de concours artistiques et littéraires qui seraient annexés désormais aux Jeux Olympiques. C'était revenir, en la précisant, à la tradition antique. Mais comme l'a écrit le rénovateur des Olympiades, M. Pierre de Coubertin, la première chose était de les faire revivre, et la seconde de les ciseler. Trois Olympiades ayant été célébrées avec succès, on pouvait songer maintenant à les revêtir de raffinement et de beauté ; auparavant la tentative eût été prématurée. A l'unanimité fut approuvé le projet d'instituer cinq concours d'architecture, de sculpture, de peinture, de littérature et de musique, destinés à faire partie désormais de chaque Olympiade au même titre que les concours athlétiques. Les sujets choisis — seule condition requise — seraient inspirés par l'idée sportive ou en rapports directs avec les choses du sport. Les œuvres couronnées pourraient être — la décision des juges intervenant assez à temps — exposées, exécutées ou représentées au cours des Jeux, selon qu'il s'agirait de tableaux, de statues, de poèmes symphoniques, d'œuvres dramatiques. Mais, de toutes façons, les lauréats de ces concours participeraient avec les athlètes vainqueurs, à la distribution générale des récompenses.

Conformément à ce vœu auquel le Comité International compte bien donner, dès qu'il sera possible, force de loi, les organisateurs anglais de la IV^e Olympiade, publièrent, pour 1908, un programme établi avec l'aide de la Royal Academy of Arts. Ils choisirent les sujets mis au concours : procession d'athlètes antiques, match de football, groupe de lanceurs de disque, établissement de natation avec piscine, sports club et dépendances... t'els furent ceux des compétitions de peinture, sculpture et architecture. Mais ce programme, arrêté seulement en octobre 1907, n'était plus réalisable faute de temps. Il sera repris aux Olympiades suivantes, un peu modifié, sans doute, eu ce sens que les concurrents seront probablement laissés libres de choisir leurs sujets. Quoi qu'il en soit, au point de vue qui nous occupe, l'Olympie dont nous rêvons ne peut manquer de contenir une enceinte pour les auditions musicales ou les représentations théâtrales et des galeries d'exposition.

Nous disons à dessein : une enceinte — et non une salle de concert et de théâtre. Non pas que cette solution soit exclue. Affaire

de climat, du reste, dans une grande mesure. Mais ce n'est pas à l'heure où ressuscite de tous côtés le goût du plein air qu'il conviendrait de n'apercevoir qu'un des aspects de la question. Ne pourrait-on d'ailleurs trouver une formule nouvelle du genre de celle qui fut esquissée au fameux Théâtre du Peuple de Bussang et par laquelle le plein air et la construction puissent s'associer utilement d'une façon qui serait très Olympique. Aux architectes de s'ingénier. En tous cas les voici prévenus; l'Olympie moderne aura des tableaux, des cartons, des statues à exposer, des auditions musicales et des représentations théâtrales à organiser.

IV. — Les qualifiés

Combien d'athlètes, dans l'Olympic moderne, prendront part aux Jeux ? La question est de celle dont les participants au concours d'architecture ont motif de s'inquiéter. Le nombre des athlètes et le nombre des spectateurs, voilà deux données très essentielles. Les dimensions de la nouvelle cité en dépendent. Nous parlerons au chapitre suivant des spectateurs. Pour ce qui est des athlètes un problème préalable se pose, celui de la qualification. Il est évident que les Jeux olympiques ne peuvent être ouverts à tous venants en un temps ou pareille hospitalité, vu la popularité universelle dont jouissent les sports, aboutirait facilement à plus de dix mille inscriptions et nécessiterait des éliminatoires interminables. Mais par quels procédés fixer le chiffre et la qualité de ceux qui seront admis à concourir ?

La qualification se présente sous plusieurs aspects. Elle peut être technique, ethnique, sociale, morale. Les Grecs en admettaient une autre : chez eux certaines prescriptions religieuses étaient de règle. Il est à peine besoin d'indiquer qu'aujourd'hui discuter l'utilité d'une pareille législation serait oiseux. De même toute tentative pour ériger le privilège de certaines classes sociales au détriment des autres révolterait la conscience publique. Les sports modernes ne peuvent admettre d'autre aristocratisation que celle de la perfection musculaire et celle-là n'est l'apanage d'aucune catégorie d'individus. Voilà pour la qualification sociale. La qualification ethnique figure déjà en quelque manière dans la charte du rétablissement des Olympiades ; il y est dit que chaque pays ne peut être représenté que par ses nationaux, nationaux de naissance et nationaux régulièrement naturalisés ; la résidence même

à vie ne saurait suffire ; il faut qu'on puisse se réclamer du drapeau sous les plis duquel on lutte.

La qualification morale existait dans l'antiquité, connexe aux prescriptions d'ordre religieux. De nos jours nous croyons qu'elle s'imposera de nouveau. Plus la solennité des Olympiades ira croissant, plus on tendra à leur rendre hommage si l'on peut ainsi dire, par l'épuration des participants, par la formation d'une véritable élite digne d'une circonstance si exceptionnelle. Mais ce qui s'impose d'une façon bien plus immédiate et bien plus nécessaire, c'est de réglementer la qualification technique. On conçoit, comme nous le disions à l'instant, que les Jeux Iie peuvent comporter d'épreuves qu'entre les champions probables. Si le premier venu pouvait s'inscrire, les éliminatoires encombreraient la période olympique de concours sans intérêt et d'une organisation aussi coûteuse que délicate. Jusqu'ici ce sont les comités olympiques nationaux qui, formés dans chaque pays en vue des Jeux, ont procédé aux éliminatoires ou bien, plus simplement, ont choisi, parmi ceux qui se trouvaient libres de faire le déplacement, les athlètes dignes de représenter leur pays et capables sinon de remporter des victoires, du moins de se classer honorablement. Cette manière de procéder n'a pas été sans inconvénients: ou bien les éliminatoires n'ont pas eu lieu dans les conditions d'exactitude et de perfection désirables ou bien la désignation directe s'est trouvée entachée d'arbitraire. Aussi semblerait-il plus normal que fussent qualifiés de droit, par exemple, les vainqueurs des championnats nationaux disputés depuis quatre ans dans les diverses branches de sport. Les Comités olympiques n'auraient dès lors qu'à dresser la liste des championnats « reconnus », c'est-à-dire présentant les garanties nécessaires — et la question de la qualification se trouverait fort simplifiée. Toutefois là encore, certaines difficultés naîtraient peut-être du fait qu'il n'existe pas dans tous les pays des championnats véritablement nationaux mettant en présence des représentants des diverses régions du pays. Prenez par exemple, un État aussi vaste que l'est le Vénézuéla. Il se passera du temps certes avant que le développement sportif y autorise rien de semblable. Ce n'est pas un motif pourtant pour que nul athlète vénézuélien ne se trouve à même de participer aux Jeux. Dans de tels pays, la méthode du choix direct opéré par une commission constituée *ad hoc* s'imposera donc encore longtemps.

Quels que soient les procédés définitivement adoptés en vue de

la qualification technique, il restera toujours indispensable que le nombre des concurrents se trouve limité par le règlement général olympique à tant d'athlètes par pays et par branche de sport. Et le nombre maximum ainsi fixé sera sans doute rarement atteint car si les pays qui ont des ressources considérables en hommes et en argent se trouvent à même de profiter de tous les avantages qui leur sont offerts, les pays les moins fortunes n'enverront en général que les quelques concurrents ayant vraiment des chances. Et d'autre part, il ne paraîtrait guère possible de traiter chaque nationalité sur un pied différent, la géographie athlétique ne correspondant point à la politique. A l'heure actuelle la Suède n'est pas embarrassée pour dresser une liste de concurrents tandis que la Russie l'est.

Tout compte fait on peut estimer de 800 à 1200 le nombre moyen des athlètes devant prendre part aux quatre catégories de sports qui constituent le programme olympique : sports athlétiques et gymniques, sports de combat, sports nautiques, sports équestres— et on peut les répartir à peu près comme suit : sports athlétiques et gymniques : de 500 à 650 concurrents — sports de combat : de 180 à 250 — sports nautiques : de 60 à 100 — sports équestres : de 60 à 100 — Total : de 800 à 1200. Restent les jeux qui, ayant lieu par équipes, supposent tout de suite un accroissement numérique assez considérable : mettons de 200 à 500. Voilà les données qui semblent raisonnables pour une Olympiade modèle et d'après lesquels les participants au concours d'architecture devront, semble-t-il, arrêter les proportions de la cité dont ils vont dresser le plan. Quant aux artistes et littérateurs présentant leurs œuvres aux Jeux olympiques, il semble peu probable que leur nombre nécessite jamais d'éliminatoires ; mais si cela était, de pareilles éliminatoires seraient faciles à organiser; il suffirait d'un jury national fonctionnant dans chaque pays et ne laissant passer que les œuvres les meilleures.

CHRONIQUE DU MOIS

DE LOS ANGELES A HÉLIOPOLIS

Aux deux points extrêmes de la civilisation blanche, l'année 1910 à son aurore voit se tenir des meetings d'aviation inattendus.